

MA/1	Entretien des mares et milieux stagnants
Enjeu (cf. § C.1.1)	Naturalité et biodiversité des habitats aquatiques : favoriser les processus dynamiques dont dépendent les habitats aquatiques ; préserver et retrouver les bonnes conditions d'expression de la biodiversité de ces milieux.
Objectifs visés (cf. § C.1.1)	Développer des habitats propices au maintien de population de Triton crêté, de Sonneur à ventre jaune et d'autres amphibiens, ainsi que de population de Leucorrhine à gros thorax et d'autres libellules Assurer la conservation des milieux d'eau stagnante.
<p>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés :</p> <p>Habitats d'eau stagnante non spécifique :</p> <p>31.30 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoeto-nanojuncetea</i></p> <p>31.40 : Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i></p> <p>31.50 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocarition</i></p> <p>Espèces :</p> <p>1166 : Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)</p> <p>1193 : Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>),</p> <p>1042 : Leucorrhine à gros thorax (<i>Leucorrhinia pectoralis</i>)</p>	
<p>Résultats attendus pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :</p> <p>Augmentation des effectifs des populations</p>	
<p>Autres bénéfices écologiques :</p> <p>Préservation des zones humides</p> <p>Maintenir un réseau de zones humides fonctionnelles</p> <p>Augmentation de la capacité d'accueil pour d'autres espèces d'intérêt communautaire (libellules)</p>	
<p>Contexte, description technique et recommandations :</p> <p>- (A) : mares temporaires</p> <p>- Lutte contre les atterrissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ désenvasement des milieux stagnants (partiel ou total selon l'état de conservation), ▪ enlèvement (non systématique) des macro déchets et des branchages, ▪ limitation de la végétation aquatique flottante par enlèvement manuel ou mécanique lorsque des problèmes d'eutrophisation en sont constatés. <p>- Entretien des éléments de connexion entre les milieux stagnants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ maintenir ou planter des haies à proximité des points d'eau en milieu ouvert, ▪ aménager des corridors végétaux entre les points d'eau ▪ favoriser les micro-habitats terrestres (empilement de branchages (tas de bois), de pierres, conservation de bois mort gisant au sol et de vieilles souches...). <p>- Amélioration de la capacité d'accueil des points d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ profilage des berges en pente douce, augmentation locale de la profondeur (favorisant la mise en eau prolongée en cas d'année sèche pour les tritons). <p>- Réouverture des milieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ dégagement des abords pour diversifier les degrés d'ensoleillements (débroussaillage) selon les 	

<p>différentes modalités : enlèvement manuel des végétaux ligneux (proscrire les traitements chimiques à proximité), exportation des végétaux ligneux et des déblais dans le cas des milieux particulièrement fragiles.</p> <p>- (B) : mares permanentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Idem que ci-dessus : retirer les poissons des mares closes où ils ont été introduits de manière artificielle.
<p>Bonnes pratiques associées à l'action :</p> <p>- (A) : milieux stagnants temporaires</p> <p>En cas d'entretien des chemins forestiers, vérifier la présence d'espèces si celle-ci est avérée, il faudra veiller à créer des milieux de substitution. Proposer aux gestionnaires d'espaces la mise en œuvre d'un cahier des charges intégrant dans les prescriptions de travaux les dispositions favorables aux amphibiens pour leurs prestataires de service (forestiers). Favoriser les MAE qui limitent l'utilisation d'intrants. Sensibiliser à la présence d'espèces rares dans les milieux stagnants.</p> <p>- (B) : milieux stagnants permanents :</p> <p>Idem que ci-dessus.</p> <p>Eviter les pompages, le drainage, le comblement.</p>
<p>Références techniques et financières :</p> <p>Coût très variable en fonction de l'ampleur des opérations envisagées et de l'état de conservation du milieu initial, prendre contact avec l'association BUFO, le CSA,</p>
<p>Moyens de mise en œuvre :</p> <p>Contrats Natura 2000 : AHE 006, F 270002</p> <p>Agence de l'Eau Rhin Meuse : tout projet visant à maintenir, protéger ou améliorer le fonctionnement naturel des cours d'eau et des zones humides.</p> <p>Collectivités locales</p>
<p>Conseil de mise en œuvre :</p> <p>Prévoir les interventions sur les milieux aux périodes les plus adéquates selon des espèces.</p> <p>Profiter de l'opportunité de travaux ayant lieu à proximité pour les opérations de restauration.</p> <p>Valoriser les interventions groupées (réseau de milieux stagnants).</p>
<p>Points de contrôle de la mise en œuvre de l'action :</p> <p>Pas de comblement des milieux.</p> <p>Suivi photographique.</p>
<p>Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action :</p> <p>Présence des espèces.</p> <p>Suivi de l'évolution des populations d'espèces concernées.</p> <p>Présence d'eau à la période favorable.</p>